

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DFPE 346 Subvention et avenant à convention avec l'association LIRE à Paris pour ses interventions dans les Relais d'Assistantes Maternelles.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle relative à l'organisation des séances de sensibilisation autour du livre et de la pratique de la lecture au jeune enfant en direction des assistantes maternelles conclue le 13 janvier 2014 entre la Ville de Paris et l'association « L.I.R.E. à Paris – Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », et notamment son article 4 ;

Vu le projet de délibération en date 16 juin 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose une subvention et avenant avec l'association LIRE à Paris;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, est autorisée à signer, avec l'association « L.I.R.E. à Paris – Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », dont le siège social est situé 67, rue Curial à Paris (19e), l'avenant n°2 à la convention du 13 janvier 2014

susvisée. Le texte de cet avenant est joint au présent délibéré. Une subvention d'un montant de 79 600 euros est attribuée à «L.I.R.E. à Paris – Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion », (n°tiers simpa 16 396, dossier n° 2015_01093), au titre de l'exercice 2015 pour son action au sein des Relais d'Assistantes Maternelles.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 64, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO